Droit général 6 2018-03-05

## Partiel (FAQ)

C'est un **QCM** avec **points négatif**. Il n'y a pas de pièges. Il y a le droit a tous les documents (**non numérique**). La triche est un fléau.

Le partiel est fait pour des personnes ayant des documents. Il y a des questions sur:

- Du cours. (simple)
- Des documents. Les documents seront par exemple des décisions de justice. Ils seront annoté pour nous aider.

Méthode pour les documents:

- Il faut isoler les points essentiels.
  - Que veut le demandeur?
  - Que répond l'autre?
  - etc..
- Se faire des schémas au brouillon est recommandé pour ne pas s'embrouiller.

Méthode pour le qcm:

- Il se peut qu'il y ai une question annormalement difficile  $\rightarrow$  ne pas bloquer dessus.
- Qcm a points négatif (+1, 0, -0.5)

**ATTENTION**: Partir avant l'heure peut nous bloquer les rattrapages.

Temps estimé de révision : 2~3h + être attentif en cours

## **Juridiction**

Quelque soit l'affaire et son importance, on commence par une instance du 1<sup>er</sup> degré.

Une fois que le tribunal à donné sa décision s'ouvre un délais de 30 jours où le justiciable peut faire appel a la décision. (Délais de contestation) Pendant ce délai la décision n'est pas applicable. Si personne n'a contesté, cette decision devient définitive. De ce fait, elle devient exécutable. Il n'est possible de contester (faire appel) qu'une seule fois.

Ex: Un salarié qui conteste son licensiement s'il a gain de cause il a bout de 30 jours les moyens d'appliquer la décision de justice.

## Contestation d'une décision de justice

Le terme exacte est "interjeter appel".

Moin Marie 1

Droit général 6 2018-03-05

On demande à la cours d'appel de reprendre l'affair dans son intégralité. Il y a 36 cours d'appel uniquement. La demande est saisi par l'une des parties du procés. Elle peut être invoqué pour tous les motifs. Même si elle a eu gain de cause. Cependant cela est a ses risques et périls, le résultat est entièrement revu.

Au pénal, l'Etat et l'accusé peut faire appel. La partie civil ne peut pas car elle est juste témoin.

L'appel est suspend la décision du tribunal. La nouvelle décison de la cours d'appel est elle directement applicable.

**Remarque**: Dans les affaires de trop faible importance, on ne peut pas faire appel. (3 000 est trop peu par example)

## Cours de cassation

Dans le cas d'une petite affaire ou l'on ne peut pas faire appel ou apres un appel un partie peut aller en cous de cassation.

La cours de cassation n'est pas un 3<sup>eme</sup> degré. Elle a le rôle particulier de juger en droit sans s'occuper des faits.

Elle est unique (il n'y en a qu'une), ce qui est logique puisque son but est de faire en sorte que la loi soit interprété de la même manière partout.

Elle juge la décision de justice mais pas l'affaire. Elle regarde si le droit à été appliqué correctement. Elle ne revient pas sur les fais qui ont amener les parties.

On saisit cette cours (on appel cela un "pourvoit") dans le but de casser (cassation  $\rightarrow$  casser) et non dans l'espoir de montrer que l'on a raison.

Moin Marie 2